

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

du 25 mars 2009

L'an deux mil neuf et le vingt cinq mars deux mil neuf, le Conseil Municipal de la commune convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Membres présents : MM JOURDEN J, MOISAN G, MOISAN E, MARTIN P, BOULVARD P, GAUTIER D, KERYER F, LE GUEN F, LE YAN P, OLLIVIER D, THORAVAL G.

Membres absents :

Autre présent : Mr DELVAL (percepteur)

Secrétaire de séance : Pascale LE YAN

ETAT DES RESTES A REALISER

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les restes à réaliser à reporter au Budget Primitif 2009.

En Dépenses :

Opération 10002 : « Travaux de voirie » : 25 100 €uros

En recettes :

Aucun reste à réaliser.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet état des restes à réaliser, cette somme sera reportée au Budget Primitif 2009.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2008 de la commune.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 190 601,33 €uros, les recettes à 239 060,11 €uros.

Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 106 947,66 €uros, les recettes à 76 455,77 €uros.

La commune présente un excédent d'investissement de 30 491,89 €uros et un résultat de fonctionnement de 48 458,71 €uros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008.

COMPTE DE GESTION DES RESULTATS 2008

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de la commune pour l'année 2008, qui est conforme au Compte Administratif.

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion présenté par le receveur principal.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune présente un excédent de fonctionnement de 48 458,71 €uros et un excédent d'investissement de 30 491,89 €uros.

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 48 458,71 €uros et un excédent d'investissement de 30 491,89 €uros.

Décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement la somme de 34 357,78 €uros qui correspond à une partie du résultat de fonctionnement et de reporter la somme de 14 101 €uros dans la partie fonctionnement.

Décide à l'unanimité de reporter l'excédent d'investissement soit la somme de 39 012,20 €uros au R001 « solde d'exécution reporté » en section d'investissement

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% sur les taxes.

Taxe d'habitation : 15,92 %

Taxe foncière bâti : 20,82 %

Taxe foncière non bâti : 91,63 %

Le conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 1 voix contre l'augmentation des taxes.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le Maire présente à l'assemblée ses propositions pour le Budget Primitif 2009 qui s'équilibre à la somme de :

- 245 894,00 €uros en fonctionnement
- 150 863,98 €uros en investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2009.

Clôt la séance à vingt et une heures

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents